



Conseil de
l'Union européenne

Bruxelles, le 19 décembre 2022
(OR. en)

16231/22

Dossiers interinstitutionnels:
2013/0186(COD)
2020/0264(COD)

AVIATION 324
CODEC 2070

NOTE

Origine:	Secrétariat général du Conseil
Destinataire:	Conseil
Objet:	Proposition modifiée de règlement du Parlement européen et du Conseil relatif à la mise en œuvre du ciel unique européen Proposition de RÈGLEMENT DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL modifiant le règlement (UE) 2018/1139 en ce qui concerne la capacité de l'Agence de l'Union européenne pour la sécurité aérienne à remplir la fonction d'organe d'évaluation des performances du ciel unique européen • Déclaration commune de l'Irlande, de la Finlande et de Malte à inscrire au procès-verbal de la session du Conseil TTE (Transports) du 5 décembre

Les délégations trouveront en annexe une déclaration commune de l'Irlande, de la Finlande et de Malte, à inscrire au procès-verbal de la session du Conseil TTE (Transports) du 5 décembre.

Déclaration commune sur le paquet "Ciel unique européen II +"**Déclaration commune de l'Irlande, de la Finlande et de Malte****À inscrire au procès-verbal de la session du Conseil TTE (Transports) du 5 décembre**

L'Irlande, la Finlande et Malte sont favorables à une approche ambitieuse du ciel unique européen II + et apportent un soutien résolu à la conclusion, l'année prochaine, d'un accord sur ce dossier qui dote la gestion du trafic aérien (GTA) au niveau européen de moyens pour l'avenir.

Nous tenons à remercier la présidence tchèque pour son travail sans relâche sur ce dossier et à féliciter la présidence d'avoir fait progresser le dossier au cours des six derniers mois.

Nous sommes conscients que le dossier "Ciel unique européen II +" est caractérisé par un processus long et difficile et que, sur de nombreuses questions clés, le Conseil, la Commission et le Parlement européen ont des points de vue et des positions sensiblement différents. Nous sommes également conscients qu'il nous reste très peu de temps pour nous mettre d'accord sur ce dossier avant son expiration l'année prochaine.

Par conséquent, nous sommes déçus qu'aucun accord n'ait pu être trouvé au Coreper la semaine dernière sur un texte du chapitre IV en vue du trilogue. Nous estimons qu'un rôle important pour le gestionnaire de réseau et un rôle accru pour l'organe d'évaluation des performances sont essentiels pour la modernisation de l'espace aérien européen.

Par conséquent, nous demandons instamment aux États membres, à la Commission et au Parlement de trouver en priorité, au cours des prochains mois, un terrain d'entente sur les questions en suspens. Nous sommes convaincus qu'il est possible de parvenir à une position mutuellement acceptable.

À mesure que nous sortions de la pandémie de COVID-19 cette année, nous avons assisté à un retour important (et bienvenu) des voyages aériens. Cette situation a exercé une forte pression sur les services de GTA et les aéroports dans l'ensemble de l'Union. L'invasion russe de l'Ukraine a entraîné une pression supplémentaire sur la gestion du trafic aérien dans l'ensemble de l'UE, mais en particulier en Europe centrale et orientale.

Ces crises ont montré à quel point il est important de faire progresser ce dossier. Le ciel unique européen II + peut nous aider à améliorer encore l'efficacité et les capacités de l'ensemble du réseau européen. Fait important, le ciel unique européen peut également nous aider à réduire les émissions du secteur de l'aviation.

Sous la présidence tchèque et les présidences précédentes, nous avons vu les progrès qui peuvent être accomplis lorsqu'un effort concerté est consenti pour faire avancer ce dossier. Nous demandons instamment à la future présidence suédoise de poursuivre le bon travail de la présidence tchèque et de maintenir la dynamique sur ce dossier.

L'Irlande, la Finlande et Malte sont prêtes à dialoguer avec l'État membre collègue, la Commission et le Parlement afin de maintenir les progrès sur ce dossier au cours des prochains mois.